

Rabat, le 28 décembre 2011

L'emploi : une priorité nationale pour le Maroc

2/ Les réflexions en cours

Résumé

Dernièrement, c'est un important séminaire national sur l'emploi, organisé par le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, en partenariat avec le Bureau international du travail (BIT), puis le rapport sur l'emploi des jeunes adopté par le Conseil économique et social (CES), qui consacrent littéralement l'emploi comme « priorité nationale » pour le Maroc. Réflexions et propositions dont le nouveau gouvernement ne manquera pas de tenir compte pour aborder ce dossier majeur dans l'actualité marocaine.

1. Le séminaire du Ministère de l'emploi et du BIT

Le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle a organisé, en partenariat avec le Bureau international du travail (BIT), un séminaire national sur l'emploi, du 5 au 7 décembre à Rabat. 3 jours de débats et d'échanges sur les nouvelles mesures de promotion de l'emploi, le dispositif de gouvernance du marché de l'emploi, la feuille de route pour une stratégie nationale de l'emploi et le lancement du projet du BIT « Appui du travail productif et décent des jeunes au Maroc, en Algérie, en Tunisie et en Mauritanie » ont débouché sur **de nombreuses recommandations pour construire une nouvelle politique de l'emploi.**

◆ Tous les partenaires concernés

Plusieurs départements ministériels, (Emploi, éducation, finances,...), le Conseil économique et social (CES), le Conseil supérieur de l'enseignement (CSE), les partenaires sociaux (employeurs et salariés), les organismes nationaux concernés, les représentations et organisations internationales, les bailleurs de fonds et de nombreux experts ont participé activement à ce séminaire. Le Ministre de l'emploi et de la formation professionnelle, Jamal Rhmani, a souligné **l'importance de la question de l'emploi** et pointé **le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail**. Il a évoqué les programmes actifs de promotion du travail favorisant l'insertion des chercheurs d'emploi dans la vie active. Chakib Benmoussa, président du CES, a évoqué la priorité qu'accorde le CES, depuis sa création, à **la problématique de l'emploi des jeunes.**

M. Benmoussa a rappelé que le Conseil avait déjà recueilli l'avis de la société civile et des instances gouvernementales en ce qui concerne ce sujet et prévoyait la publication prochaine de son rapport final. Youssef Alqariouty, représentant du Bureau international du travail, a appelé tous les gouvernements à **ériger la question de l'emploi en priorité absolue**, soulignant que l'initiative du Maroc d'organiser ce séminaire s'inscrivait dans le cadre de ses efforts visant à mettre en place **une stratégie nationale pour l'emploi** et à établir **un cadre de coopération régional en matière d'emploi des jeunes**.

◆ **Les recommandations du séminaire**

- ◆ **Sur les nouvelles mesures de promotion de l'emploi :** impliquer d'autres intervenants dans l'élaboration des mesures : société civile, banques, représentants autres que la CGEM ; mettre en place un système de financement adapté aux TPE ; appuyer l'émergence des associations locales pour la promotion de l'emploi « salarié et indépendant » ; réfléchir à d'autres mesures en faveur des candidats non éligibles aux prestations de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) ; prévoir le bénéfice de la couverture sociale dès la signature du contrat insertion ; mettre en place un observatoire national de l'emploi ; mettre en place un cadre général réglementaire de la politique de l'emploi.

◆ **Sur la nouvelle stratégie nationale :**

Au niveau économique : mettre en place une stratégie de l'emploi intégrée en concertation avec l'ensemble des intervenants économiques et sociaux ; renforcer la croissance économique en termes d'investissements créateurs d'emplois décents ; accélérer et coordonner la mise en œuvre des stratégies sectorielles ; encourager les secteurs créateurs d'emplois à travers des incitations fiscales ; développer et promouvoir l'économie sociale ; améliorer la productivité pour une meilleure compétitivité de l'entreprise marocaine.

Au niveau de l'éducation et de la formation : rapprocher le dispositif d'éducation et de formation des besoins des entreprises à travers la mise en place d'offres de formation adaptées ; mettre en place, en cours de formation, des modules d'accompagnement à la recherche d'emploi : promouvoir la culture d'entreprendre (système de formation, offres d'accompagnement, mesures de financements,...) ; renforcer et valoriser les métiers de l'artisanat ; renforcer le dispositif de formation dans le domaine agricole.

Au niveau de la gouvernance : mettre en place **un observatoire national pour l'emploi (Evaluation d'impact des mesures et outils de veille, anticipation des besoins des entreprises,...)** ; renforcer l'intermédiation sur le marché du travail ; doter l'ANAPEC de moyens humains et financiers nécessaires pour l'accompagnement des chercheurs d'emploi et des entreprises ; professionnaliser l'emploi dans le domaine agricole (formation, sécurité sociale, ...) ; mettre en place des politiques décentralisées (au niveau régional et local) pour l'emploi ; renforcer l'assistance des chercheurs d'emploi de longue durée, difficilement insérables (accompagnement et mesures spécifiques) ; renforcer la formation continue en milieu de travail ; développer la formation duale (alternée).

- ◆ **Sur la gouvernance du marché du travail :** les préconisations portent sur l'intermédiation, la territorialisation des politiques d'emploi et les outils de suivi et d'évaluation. On note, en particulier, le souhait d'une évaluation externe de l'ANAPEC

et l'ouverture de son Conseil d'administration aux partenaires sociaux ; la mise en place d'un **Observatoire national de l'emploi et d'observatoires régionaux** ; la régionalisation de la formation professionnelle ; le renforcement de l'évaluation, du suivi et du contrôle.

2. Le rapport du CES sur l'emploi des jeunes

Fidèle à la commande royale, lors de son installation en juin dernier, le CES a fait de la question de l'emploi des jeunes **un thème central et prioritaire de ses travaux**. Pour cette instance, la lutte contre le chômage des jeunes est l'un des fondements du pacte social, elle doit faire l'objet d'un **traitement volontariste et déterminé**, à même de concevoir et mettre en œuvre des solutions durables en phase avec les réalités marocaines. Le CES considère que **l'emploi des jeunes doit être une priorité nationale**. Elle doit relever de la responsabilité de tous les acteurs publics, privés et associatifs, tant à l'échelle nationale que territoriale. Pour le CES, l'enjeu actuel est de faire de l'emploi des jeunes non pas une contrainte à surmonter, **mais une véritable opportunité de valorisation des ressources humaines** pour qu'elles deviennent le levier du développement économique et social du Maroc.

◆ Quelques constats du CES :

- **l'inadéquation des formations** avec les besoins du monde du travail et la permanence d'une **croissance peu génératrice d'emplois qualifiés** ;
- **les emplois créés sont souvent précaires** et rendent méfiants les jeunes vis-à-vis du travail en entreprise ;
- **les jeunes** ont une perception de leur propre situation encore plus grave que ne le laissent entrevoir les statistiques disponibles ;
- **ils expriment de l'impatience** face à cette situation qui **contient les germes d'une crise sociale** de par l'effet de **marginalisation** et d'**accroissement des inégalités** qu'elle produit ;
- **urgence** à relever ces défis pour **éviter toute déstabilisation de la cohésion nationale**, pour ne pas élargir la crise de confiance dans les institutions d'éducation et réduire l'engagement des jeunes dans la vie professionnelle et enfin pour **que la fonction publique ne soit pas considérée comme un recours exclusif** ;
- la promotion de l'emploi se développera autour de **la consolidation de la dynamique du secteur privé**, fondamentalement tributaire de la propension à investir des acteurs économiques ;
- les politiques qui ont donné le plus de résultats sont celles qui ont su **concilier traitement économique et traitement social du chômage des jeunes** ;

◆ Les grandes inflexions à opérer

Le CES a identifié **trois domaines** où devraient être réalisées **des inflexions majeures** :

- **l'inflexion significative du modèle de croissance économique** : ce changement de cap devrait s'appuyer sur une **meilleure orientation de l'épargne et de l'investissement** en direction des secteurs porteurs, à forte valeur ajoutée et à réel effet d'entraînement. Ce nouveau modèle doit être capable de **générer de l'emploi, en quantité et en qualité**, permettant une **meilleure répartition de la richesse produite**. Il doit aussi mobiliser le **potentiel d'entrepreneuriat** et tirer parti de **l'économie sociale et solidaire** ;

- **la réforme en profondeur du système d'éducation et de formation** : pour permettre très tôt aux jeunes d'acquérir des principes de responsabilité, d'affirmer une autonomie personnelle, de développer le goût d'entreprendre et de l'initiative ; renforcer l'adéquation entre la formation et l'emploi par la création de filières nouvelles en resserrant les liens entre le monde de la formation et le monde du travail ; encourager la recherche, l'innovation et le développement de passerelles entre l'Université et l'Entreprise ;
- **une nouvelle gouvernance territoriale** : la mise en place efficace de la régionalisation avancée devrait permettre l'émergence de véritables projets territoriaux, libérant les énergies et les compétences locales et mobilisant les gisements importants de richesses économiques.

◆ **Une nouvelle politique publique de promotion de l'emploi des jeunes**

Le CES juge nécessaire de réformer **les dispositifs de promotion de l'emploi des jeunes en vigueur** dont les résultats sont contrastés et n'ont pas d'impact sur certaines catégories de jeunes durement touchés par le chômage.

Il appelle de ses vœux un recadrage et une rationalisation de la gouvernance de la promotion de l'emploi et de l'intermédiation du marché du travail. Cette gouvernance s'appuierait sur une architecture institutionnelle plus cohérente, une observation continue du phénomène de l'emploi et de la formation plus pertinente et l'élargissement des missions d'intermédiation sur le marché du travail

◆ **Mesures proposées par le CES**

Les réformes de nature structurelle ne pouvant produire leur plein effet sur l'emploi que sur le moyen et le long terme, **l'urgence de la situation** impose de mettre en **place un programme national de grande envergure** en faveur de l'emploi des jeunes visant **en premier lieu les catégories de jeunes les plus durement touchées par le chômage.**

Le dispositif de promotion de l'emploi des jeunes repose sur trois principes : la mobilisation de tous les acteurs, une véritable déconcentration des politiques et moyens de promotion de l'emploi et une organisation qui définit clairement les responsabilités en distinguant les fonctions de décision, des fonctions d'exécution et de mise en œuvre et les fonctions de contrôle, d'évaluation et de reddition des comptes.

Le dispositif proposé s'articule autour de cinq volets :

1. **L'amélioration de la gouvernance du dispositif de promotion de l'emploi et le développement des services d'intermédiation.** L'architecture institutionnelle proposée s'appuie sur :
 - des **Conseils de Promotion de l'Emploi** revus dans leurs missions et dans leurs compositions ;

- un véritable **observatoire de l'emploi et de la formation** conçu comme une structure en réseau permettant de disposer des données nécessaires à la conception, le suivi et l'évaluation des politiques de l'emploi en liaison avec les filières de formation ;
- la mise en place de moyens financiers au **niveau territorial** pour financer les politiques retenues au niveau régional ;
- **la restructuration de l'ANAPEC** pour lui permettre de jouer son rôle d'agence d'exécution déconcentrée en partenariat avec des acteurs privés ou associatifs.

2. **La promotion de l'auto-emploi et de la création d'entreprises** ; il s'agit de s'appuyer sur le potentiel de création d'emploi que recèle **l'initiative privée locale** ainsi que sur les effets multiplicateurs que généreraient **la sortie de l'informel d'une partie de l'économie** et son insertion dans des processus structurés d'existence et de pratiques. **Promotion de l'auto-emploi** et de la **création d'entreprise** sont proposées.

3. **L'emploi aidé pour les jeunes chômeurs de longue durée** ; les recrutements publics doivent répondre à des **besoins réels**, obéir à des règles de **transparence** et d'**équité** et doivent privilégier à **compétence égale**, les populations cibles **les plus vulnérables** ; une attention particulière sera portée aux **personnes handicapées** ; un **Contrat emploi d'utilité publique et sociale** est proposé, permettant à des jeunes de bénéficier d'une expérience professionnelle au sein d'une **association locale** ayant une mission d'intérêt public ou social ; véritable **service civique volontaire** qui sera développé en liaison avec les Collectivités territoriales.

4. **L'amélioration de l'employabilité des jeunes** ; le Conseil recommande un effort particulier pour **renforcer les liens entre le monde du travail et le monde de la formation**. La formation initiale doit être fortement liée aux **besoins prospectifs du marché du travail** et doit privilégier les **formations de courte durée**. Le CES préconise des contrats-programmes entre Etat-opérateurs de formation et entreprises ; des modules de **formation comportementale et linguistique** ; le développement des **formations en alternance** entre l'entreprise et les centres de formation ; la réforme de la formation continue en entreprise (Contrats spéciaux de formation).

5. **La dynamisation de l'offre d'emploi** ; sur le court terme, trois pistes sont identifiées : la mise en place de **conventions collectives** sectorielles tenant compte de situations spécifiques (emploi saisonnier et temps partiel) ; la lutte contre les **cumuls d'emploi**, l'ajustement des **couvertures sociales**. En parallèle, il y a lieu de promouvoir la connaissance et la bonne application de la **réglementation du travail**.

Commentaires

Les propositions du Séminaire national sur l'emploi des jeunes et celles du CES sont très convergentes et participent d'une communauté de constats. L'exigence d'un nouveau modèle de croissance plus riche en emplois de qualité et d'une meilleure répartition des richesses produites constitue à l'évidence l'orientation majeure pour répondre au défi considérable de l'emploi des jeunes. Ce n'est pas la plus facile !

Les deux instances se retrouvent assez naturellement autour de l'obligation de réformer en profondeur le système éducatif et de formation, de tenir compte des besoins des entreprises et de territorialiser la politique publique d'emploi. La mise en place d'un Observatoire national de l'emploi, la réforme de l'ANAPEC et la réorientation des dispositifs d'accès et d'aide à l'emploi, apparaissent aussi comme une exigence incontournable. Intéressante concession à la notion de "travail décent" et à la nécessité d'améliorer la qualité des emplois, le CES pointe l'importance de la couverture sociale et de la bonne application du droit du travail, ce qui est loin de constituer un luxe dans ce pays.

Vaste chantier donc, véritable « grande cause nationale », que le nouveau gouvernement devra ouvrir sans tarder, sans craindre de s'attaquer à toutes les résistances et tous les corporatismes qui gangrènent ce sujet.

Marcel Royez